



## Mairie de Chaintré

### Procès-Verbal Conseil Municipal du 11 avril 2024 - 18 heures

Convocation du 2 avril 2024

**Présents** : Messieurs Jean-François COGNARD, Fabrice LAROCLETTE, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON, Germain DESSERTINE, Mesdames Géraldine GRAS-COMTET, Jacqueline BOURDON, Ophélie PAQUET, Fabienne LOGEROT, Martine FERRET, Hélène VESSOT, Isabelle BREUL

**Absents excusés** : Nicole MORAT pouvoir à Jacqueline BOURDON, Sébastien MAUREL pouvoir à Germain DESSERTINE

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations : Le compte-rendu du 7 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Fabrice LAROCLETTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

#### **Approbation compte de gestion 2023**

Le compte de gestion transmis par la Trésorerie Mâcon Municipale est conforme au Compte administratif 2022 de la commune soit :

Fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement de + 216 152.15 €

Investissement :

- un excédent d'investissement de + 34 118.64 €

Soit un résultat cumulé au 31.12.2023 + 219 682.58 €

→ le conseil, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2023

#### **Vote du Compte administratif 2023**

Jean Simonnet, doyen de séance prend la présidence pour le vote du Compte administratif. Conformément à l'usage, Monsieur le Maire quitte la séance.

Présentation du compte administratif 2023.

#### **Résultat de fonctionnement**

	Prévisionnel Budget primitif 2023		réalisations
Dépenses	855 287	→	664 856.70 € ]
Recettes	663 600.00	→	689 321.35 € ]
	+ 191 687.00	→	+ 191 687.50 € ]
	excédent 2022		

**Soit un excédent de fonctionnement de + 250 270.79 €**

(total des dépenses – total des recettes)

## Résultat d'investissement

	Prévisionnel Budget primitif 2023		réalisations	
Dépenses	307 087.00	→	189 876.16	]
Recettes	279 092.00	→	195 999.72	]
	+ 27 995.00		+ 27 995.08	
	excédent 2022			

**Soit un excédent d'investissement de + 34 118.64 €**

**Résultat global 2023 : + 250 270.79 €** (= excédent de fonctionnement + excédent d'investissement)

A noter, l'opération caméra n'a pas été réglée en 2023, la facture arrivera en 2024.

→ Le conseil, après en avoir délibéré, accepte et valide le compte administratif.

## Affectation du résultat 2023

Monsieur Cognard reprend la présidence.

L'affectation du résultat 2023 se justifie par le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023

Constatant que le résultat d'exécution du budget 2023 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de + **216 152.15 €**

Un excédent d'investissement de + **34 118.64 €**]

→ le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 au budget prévisionnel 2024 comme suit :

- au compte 002 excédent de fonctionnement : 216 152.15 €

## Vote du Budget prévisionnel 2024

Chaque élu reçoit un exemplaire du budget avec un sous total par chapitre budgétaire.

Le budget qui vous est proposé, a été préparé et validé par la commission des finances, il s'agit d'un budget prévisionnel.

Présentation du Budget par Christèle Dumont-Platel, secrétaire de mairie.

### Budget

La section de fonctionnement s'équilibre à : 908 707 €

La section d'investissement s'équilibre à : 1 405 505 €

## Informations Section Investissement Budget :

Montants inscrits au coût le plus haut.

Maison Assistante Maternelle : le projet est inscrit au budget, les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80 %. Cette réalisation sera possible suivant les subventions qui nous seront attribuées, à suivre.

A noter, la Sous-Préfète vient voir les lieux le 25 avril prochain.

Christophe Perraton demande à suivre le projet → demande approuvée

Terrain Terre de Savy : Le GFA reste sur son prix, nous n'avons pas pu négocier les 5 € souhaités. La commune va se porter acquéreur du dit-terrain selon la proposition du GFA.

Les projets futurs de réalisations sur ce terrain seront à définir.

Solutions envisagées : peut-être abandon du projet de maisons séniors car on ne pourra pas être en mesure de garder la maîtrise si on transmet le projet à un organisme spécialisé, aucun moyen juridique de garder la main dessus. Pourquoi pas la construction du futur hangar communal, vente d'une partie en terrains constructibles et création d'un terrain de pumtrack → A suivre. Pour cette année, acquisition du terrain.

→ Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel 2024.

A noter les personnes impliquées dans les associations qui perçoivent des subventions de la part de la commune ont quitté la salle le temps des attributions.

## **Vote des Taux 2024**

Le Budget 2024 s'équilibre sans augmentation de taux

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2023 et fixer les taux 2024 comme suit :

Foncier bâti 32.94 % / Foncier non bâti 20.03 % / Taxe habitation sur résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,77 %

Le budget et les taux fiscaux sont soumis au vote.

- Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux fiscaux 2024  
(Foncier bâti 32.94 % / Foncier non bâti 20.03 % / Taxe habitation sur résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,77 %)

## • **Divers**

Rallye des Vins : 8 juin

Le sou des Ecoles tiendra une buvette

Election Européenne : dimanche 9 juin

Feu d'artifice : 14 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Le Maire,

**Jean-François COGNARD**



le Maire,  
L'Adjoint délégué,

Dates prochaines réunions :

Réunion des adjoints : 24 mai 18 heures

Prochain Conseil : jeudi 30 mai 2024 19 heures